

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le dix avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

**N° 50/19**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 avril 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 avril 2019,

**Objet de la délibération :**

**ZAE La Combe Parnette -  
cession de terrain à la SCI  
Colnel Tisserand (pour  
MGPAM)**

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	13
· Excusé(e)s :	3
· Non excusé(e)s :	17
- Votants	79

**Résultat du vote**

- Pour : 79
- Contre :

- Abstention

025-200068070-20190410-50-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Mareschal Claude à Mme Viprey Chantal, M. Marechal Philippe à M. Bourgon Jean-Michel, M. Porteret Jean-Claude à M. Daudey Pierre, M. Maire Pierre à M. Bole Léon, Mme Paquiez Patricia à M. Cagnino Jean-Marc, M. Dard Pierre à Chatelain Claude, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à Mme Galmiche Christelle, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Paul Jacques à M. Hebert Guy, M. Faivre-Pierret Christophe à M. Groshenry Maxime, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard, M. Pernin Daniel quitte la salle (22h10) et donne procuration à Mme Faivre Sarah

**Suppléé(e)s** M. Monnet Serge suppléé par M. Juste Hubert, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier

**Excusé(e)s** Mme Berger Danièle, Ms. Dugourd Pascal & Demesmay Maurice

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Bardey Philippe, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Petetin Yves, Danguy Alain, Simon Gilles, Bruchon Pierre & Bonnefoi Frédéric

**Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Petit Marie-Jeanne, après que M. Pernin ait quitté la séance, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu la délibération communautaire n° 220/18 du 12/12/18 validant la vente du lot n°6 de la ZAE La Combe Parnette à l'entreprise MGPAM aux conditions suivantes :
  - parcelle n°6 de 2 418 m<sup>2</sup> cadastrée ZC n°123,
  - projet d'installation d'un bâtiment industriel pour y développer une activité de micromécanique,
  - prix de vente : 13 € HT / m<sup>2</sup>, soit la parcelle : 31 434 € HT

L'entreprise a revu le portage de son projet et a souhaité s'appuyer sur la SCI Colnel Tisserand pour la réalisation de son investissement immobilier.

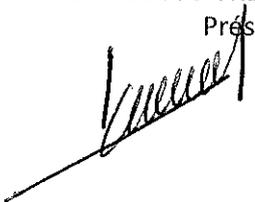
Une nouvelle demande est donc parvenue à la CCLL pour modifier la demande d'acquisition foncière et désigner la SCI Colnel Tisserand comme acheteur du lot n° 6.

✍

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide la cession du lot n° 6 ZC n° 123 de 2 418 m<sup>2</sup>
- Valide le montant de la cession de terrain au prix de 13 € HT / m<sup>2</sup> soit 31.434 € HT à la SCI Colnel Tisserand,
- Autorise le Président à signer les documents relatifs à la vente de la parcelle

Fait et délibéré en séance, le 10.04.19  
Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président

  
Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190410-50-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019